

Le Maire

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA CESSION, SUBORDONNÉE A LA
DÉSFFECTATION, DU CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE PUY LONG**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-1 et suivants et R161-25, 26 et 27 relatifs aux chemins ruraux;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1 et suivants et ses articles R134-5 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° du 19/06/2026

Vu l'arrêté préfectoral n°20252052 du 4 décembre 2025 portant constitution de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur et sa délibération du 11 décembre 2025 fixant cette liste d'aptitude pour l'année civile 2026,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Considérant que la cession des emprises du chemin rural des Domaines de Beaulieu et d'une partie du chemin rural de Puy Long situés à Clermont-Ferrand est réalisée en vue de les intégrer au site du Valtom, qu'elle est subordonnée à leur désaffectation, une fois que le chemin de substitution sera réalisé. Les emprises concernées figurent sur le plan joint au présent arrêté.

Arrête

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de cession, subordonnée à une désaffectation, du chemin des Domaines de Beaulieu, en vue de l'intégrer au site du Valtom et du déclassement partiel du Chemin de Puy Long situé à Clermont-Ferrand, en vue de la vente des parties déclassées par la Ville de Clermont-Ferrand, contre une partie des parcelles cadastrées CY 99 et 100 située Bas de Puy Long à Clermont-Ferrand, appartenant au Valtom. Ces opérations foncières interviennent dans le cadre du projet d'extension du Valtom et de la déviation du chemin qui en résulte.

ARTICLE 2 :

Cette enquête publique d'une durée de 15 jours, se déroulera du 7 septembre 2026 au 21 septembre 2026 inclus.

ARTICLE 3 :

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Clermont-Ferrand, 10 rue Philippe Marcombes, BP 60, 63033 Clermont-Ferrand

ARTICLE 4 :

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables à la Mairie de Clermont-Ferrand, 1 rue du Port, Place de la Poterne, 63000 Clermont-Ferrand, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, sauf le jeudi, de 12h00 à 16h30.

Le dossier d'enquête est également mis à disposition sur le site internet suivant : <https://clermont-ferrand.fr>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations – au plus tard le 21 septembre 2026 à 16h30 - sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par voie postale à « Madame le commissaire enquêteur, (Enquête publique relative à la cession, subordonnée à la désaffectation, du Chemin des Domaines de Beaulieu et d'une partie du Chemin de Puy Long) Mairie de Clermont-Ferrand, 10 rue Philippe Marcombes, BP 60, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ssafoncier@clermontmetropole.eu également avant 16h30.

ARTICLE 5 :

Madame Martine VIEIRA est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Clermont-Ferrand les jours et heures suivants :

- 7 septembre 2026 de 9h00 à 12h00,
- 21 septembre 2026 de 13h30 à 16h30.

ARTICLE 6 :

Le dossier soumis à l'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- La notice explicative,
- Un plan de situation,
- L'arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique,
- L'avis d'enquête publique.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Clermont-Ferrand 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera également affiché sur les voiries du projet du Valtom publié sur le site internet de la Ville de Clermont-Ferrand : <https://clermont-ferrand.fr/consultations-publiques>.

Par ailleurs, un avis au public informant de l'ouverture de l'enquête sera publié par voie de presse, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cette formalité sera effectuée huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête puis rappelée dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci et sera attestée par un certificat de publication.

Cet avis au public sera également affiché huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci en Mairie de Clermont-Ferrand. L'accomplissement de cette formalité fera l'objet d'un certificat du Maire.

ARTICLE 8 :

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il dispose d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier, le registre et son rapport comportant ses conclusions motivées. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 9 :

Après remise du registre et du rapport comportant les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal constatant la désaffectation devra être motivée. Le commissaire enquêteur joindra au dossier un mémoire de frais qu'il aura engagé pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

ARTICLE 10 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans les deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Préfet du Puy-de-Dôme et au commissaire enquêteur.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29  2026

Le Maire


Julien Bony

